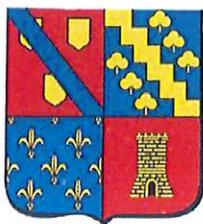


DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 5 MARS 2024

CONVOCATION EN DATE DU 28 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 04/01/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile

Membres absents : MM. GRATTEPANCHE Céline

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations incorporelles  
« Frais d'études » - article 2031**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions financières ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 18 décembre 1996 relative aux nouvelles instructions budgétaires M14 concernant les amortissements ;

Vu la délibération du 3 décembre 2013 relative à la modification des modalités d'amortissement des plantations d'arbres et d'arbustes (cf. Délibération du 18 décembre 1996) ;

Vu la délibération du 28 janvier 2015 relative à la modification des modalités d'amortissement « autres agencements et aménagements de terrains » ;

Vu la délibération du 04 décembre 2018 relative à la modification des modalités d'amortissement des bâtiments et installations ;

Vu la délibération du 06 septembre 2022 relative à la modification des modalités d'amortissement suite à l'adoption de la M57 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais d'études relevant des immobilisations incorporelles – article 2031 sont amortis sur 2 ans ;

Considérant que le projet de groupe scolaire en centre-ville n'a pas été réalisé, il convient d'en amortir les frais d'études ;

Vu, le coût des amortissements à inscrire au budget de fonctionnement, un lissage sur plusieurs exercices est nécessaire ;

Considérant qu'il est proposé, dans ce cadre, de modifier la durée d'amortissement des frais d'études - article 2031 à 5 ans ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**FIXE** à 5 ans la durée d'amortissement des biens imputés à l'article budgétaire 2031 « Frais d'études ».

**PRÉCISE** que l'amortissement sera linéaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri, Mme GALAND Mélanie pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine.*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

Le Secrétaire de séance,

*Stievenard*

Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2024

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20240305-04\_01\_2024-DE

Date d'affichage : 13/03/2024

Le Maire,



Bruno SALIGOT.